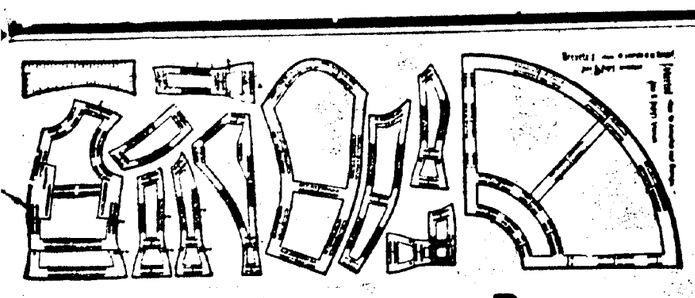

Le conformateur Peyry

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nous avons l'honneur de vous annoncer qu'une branche de notre Académie Nationale de Paris, France, pour coupe de vêtements, est ouverte à la Nouvelle-Orléans, 2004 avenue St-Charles, sous la direction de Monsieur F. Guérin, le grand couturier de cette ville.

S'il est une institution dont la Nouvelle-Orléans ait besoin, c'est bien une Académie de Coupe de Vêtements pour hommes, femmes et enfants. Le grand succès que nous avons obtenu avec les académies établies dans les premières villes d'Europe et d'Amérique, nous fait espérer un égal succès à la Nouvelle-Orléans, attendu qu'un établissement de ce genre sera le seul en cette ville.

A l'avenir, ceux qui désireront étudier cet Art, si utile, indispensable même, ne seront plus forcés d'aller à l'étranger apprendre des coupes anciennes et surannées.

Le "Conformateur Peyry" est le système du vingtième siècle ; c'est ce qu'il faut aux tailleurs pour hommes et pour femmes, aux modistes en robes et aux dames qui désirent confectionner elles-mêmes leurs vêtements.

Cette invention rivalise avec la machine à coudre quant à son utilité ; et toutes les personnes qui s'intéressent à la coupe, à la confection et à l'élégance des vêtements des deux sexes, trouveront ce système scientifique d'une grande valeur pour le coupeur de peu d'expérience, et d'une grande utilité pour une personne expérimentée qui, ayant obtenu succès et renommée, désire pousser son savoir jusqu'à la perfection.

Le "Conformateur Peyry" est un système d'une grande précision appliqué à la coupe des vêtements, avec ou sans coutures. Il fonctionne de deux manières : s'ajuste aux mesures prises sur la personne et se conforme à toutes les courbes et lignes du corps ; s'ajuste aussi en le plaçant sur la personne même et prend les contours du corps horizontalement et verticalement. Breveté en 1899, et médaillé à l'Exposition Universelle de Paris en 1900, il est donc universellement recommandé. Le système est expliqué par un livre illustré renfermant 1048 différents diagrammes et dessins. Les dames et les messieurs pourront à première vue en comprendre les secrets, et quelques explications et un peu de pratique les rendront maîtres de cet art de la coupe. Des diplômes seront donnés aux élèves qui suivront un cours complet.

Nous faisons une déduction de $15.00 à chacun des lecteurs du journal L'ABEILLE qui se présenteront ou qui enverront par la poste un coupon de l'ABEILLE.

Les personnes ne pouvant se rendre à l'Académie apprendront le système par correspondance.

Pour tous renseignements, s'adresser par lettre à l'inventeur, Jean B. Peyry, Post Office Box 570, ou en personne à l'Académie, 2004 avenue St-Charles, N. O. Lne.

Des représentants sont demandés pour l'Amérique et l'Europe.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship El Monte, Freeman, parti 1 juin

PHILADELPHIE
Barque Silicon, Jensen, partie 2 mai
Steamship Alexandria, — parti 1 juin

LIVERPOOL.
Steamship Nicrraguan, Shacklock, parti 13 avril
Steamship Antillian, Japha, parti 14 avril
Steamship Wanderer, Hunter, parti 25 avril
Steamship Yucatan, Reid, parti 27 avril
Steamship Author, Rutherford, parti 3 mai
Steamship Alexandrian, Bruce, parti 4 mai
Steamship Asian, Wood, parti 11 mai
Steamship Barrister, Williams, parti 2 mai
Steamship Capella, Gill, parti 18 mai
Steamship Mexican, Manning, parti 19 mai
Steamship Californian, Parkin, parti 26 mai
Steamship Cuban, Lofthouse, parti 26 mai
Steamship Jamaican, Robb, parti 20 mai
Steamship Wm Cliff, Davies, parti 30 mai

LONDRES
Steamship Tampican, Westcott, parti 15 mai

RIO DE JANEIRO
Steamship Swedish Prince, Woolam, parti 14 mai

BREME
Navire Kaiser, Martini, parti 16 avril
Navire Columbus, Hashagen, parti 30 avril
Steamship Alexandrian, parti 12 mai

GENES
Steamship Principessa Laetitia, parti 22 avril
Steamship Ceres, Mortola, parti 8 mai
Steamship Delphine, Quiserio, parti 21 mai

LISBONNE
Barque Emilia, Dominguez, parti 2 mai

CARDIFF
Steamship Indian, — parti 28 mai

VICTORIA
Steamship Swedish Prince, Woodam, parti 17 mai
Steamship Buffon, Partridge, parti 24 mai

MIDDLESBOROUGH
Steamship Manchester, Port, parti 18 mai

SANTOS
Steamship Buflon, Partridge, parti 21 mai

SAN JUAN
Steamship Arkadia, Martin, parti 28 mai

BARBADES
Steamship Swedish Prince, Woodam, parti 31 mai
Steamship Drumcairne, Robinson, parti 30 mai

ANVERS
Steamship Tampican, Westcott, parti 31 mai

TRIESTE
Steamship Ludovica, — parti 20 mai

Liste des navires dans le port

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Acilia	Hambourg	Westwego
Anselm	Belize	1er dist 15
Atlantian	Havre et Rotterdam	4me dist 43
Comus	New York	2me dist 8
El Cid	New York	2me dist 10
Hiram	Honduras	3me dist 30
Il Piemonte	Gênes	3me dist 30
Manhattan	Breme et Anvers	4e dist 41
Norheim	Mexico	Stuyv dock
Olympia	Mexico	Alger
Pallas	Pensacola	rue Conti
Preston	Colon	1er dist 14
Rathlin Head	Belfast et Dublin	Stuyv dock
Regina Elena	Cette	rue 4me
Suero	Honduras	3me dist 30
Wayfarer	Liverpool	rue Girod

GOELETTES.

Asbury Fountain	—	rue 5me

BARQUES.

E C Mowatt		Stuyv dock
Oceano	Portugal	Alger
Hiram	Honduras	3me dist 30
Preston	Colon	1er dist 15

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

—ET—

LOTS A BATIR

Bien Situés dans le Septième District.

Une Bonne Occasion pour Placement ou Spéculation.

Succession de Mlle Alice Schmitt.

No 77,894—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 138 rue Carondelet - JEUDI, le 27 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 23 mai 1907, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dix neuf certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clinton, maintenant Cherokee, Hillary, Macarty et Commerciale, devant être vendus, subdivisés d'après un plan, daté le 27 janvier 1906, par D. E. Seghers et fils, voyers, comme suit :

1° Deux certains lots de terre désignés par les Nos 3 et 4 sur le susdit plan et mesurant d'après cela chacun 30 pieds de face à la rue Cherokee, par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Le cottage simple en bois élevé de terre, No 320 rue Cherokee, contenant un rez de chaussée, six chambres, etc., sur un certain lot de terre, désigné par le No 8, sur le susdit plan et mesurant d'après cela 50 pieds de face à la rue Cherokee par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Trois certains lots de terre désignés par les Nos 6, 7 et 8 sur le susdit plan et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Cherokee sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Le cottage double à un étage en bois, Nos 336 et 338 rue Cherokee, contenant 3 chambres de chaque côté sur un certain lot de terre formant l'encoignure des rues Cherokee et Commerciale désigné par le No 9 sur le susdit plan, et mesurant 35 pieds de face à la rue Cherokee sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5° Douze certains lots de terre désignés par les No. 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sur le susdit plan et mesurant comme suit :

Le lot No 10 mesurant 35 pieds de face à la rue Commerciale sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 11 à 20, inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Hillary sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 formant l'encoignure des rues Hillary et Commerciale. Le lot No 20 formant l'encoignure des rues Hillary et Macarty. Le lot No 21 mesurant 35 pieds de face à la rue Macarty sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les lots ci dessus seront vendus séparément d'après le plan de D. E. Seghers et fils, voyers, exhibé à la Bourse et au moment de la vente.

La propriété ci dessus est près de l'avenue St Charles, dans une des sections qui s'améliore le plus de la ville. Grande occasion pour spéculateur ou placeur ou par ceux qui l'achèteront.

Conditions—1/3 en plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance s'il y en a en un, deux et trois ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et de coutume.

Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1907 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Les loyers de la propriété ne devant pas revenir aux acquéreurs, acceptés de la date du passage des actes de vente. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat est requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de vente ensemble avec tous les certificats devant être aux frais des acquéreurs pardevant F. E. Rainold, notaire

A. J. Villere & F. E. Rainold, avocats.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

—ET—

LOTS A BATIR

Bien Situés dans le Septième District.

Une Bonne Occasion pour Placement ou Spéculation.

Succession de Mlle Alice Schmitt.

No 77,894—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 138 rue Carondelet - JEUDI, le 27 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 23 mai 1907, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dix neuf certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clinton, maintenant Cherokee, Hillary, Macarty et Commerciale, devant être vendus, subdivisés d'après un plan, daté le 27 janvier 1906, par D. E. Seghers et fils, voyers, comme suit :

1° Deux certains lots de terre désignés par les Nos 3 et 4 sur le susdit plan et mesurant d'après cela chacun 30 pieds de face à la rue Cherokee, par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Le cottage simple en bois élevé de terre, No 320 rue Cherokee, contenant un rez de chaussée, six chambres, etc., sur un certain lot de terre, désigné par le No 8, sur le susdit plan et mesurant d'après cela 50 pieds de face à la rue Cherokee par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Trois certains lots de terre désignés par les Nos 6, 7 et 8 sur le susdit plan et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Cherokee sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Le cottage double à un étage en bois, Nos 336 et 338 rue Cherokee, contenant 3 chambres de chaque côté sur un certain lot de terre formant l'encoignure des rues Cherokee et Commerciale désigné par le No 9 sur le susdit plan, et mesurant 35 pieds de face à la rue Cherokee sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5° Douze certains lots de terre désignés par les Nos. 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sur le susdit plan et mesurant comme suit :

Le lot No 10 mesurant 35 pieds de face à la rue Commerciale sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 11 à 20, inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Hillary sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 formant l'encoignure des rues Hillary et Commerciale. Le lot No 20 formant l'encoignure des rues Hillary et Macarty. Le lot No 21 mesurant 35 pieds de face à la rue Macarty sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les lots ci dessus seront vendus séparément d'après le plan de D. E. Seghers et fils, voyers, exhibé à la Bourse et au moment de la vente.

La propriété ci dessus est près de l'avenue St Charles, dans une des sections qui s'améliore le plus de la ville. Grande occasion pour spéculateur ou placeur ou par ceux qui l'achèteront.

Conditions—1/3 en plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance s'il y en a en un, deux et trois ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et de coutume.

Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1907 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Les loyers de la propriété ne devant pas revenir aux acquéreurs, acceptés de la date du passage des actes de vente. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat est requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de vente ensemble avec tous les certificats devant être aux frais des acquéreurs pardevant F. E. Rainold notaire

A. J. Villere & F. E. Rainold, avocats.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession vacante de François Burel.

No 81,592—Cour Civile de District, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 13 juin 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 9 mai 1907, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le lot No 4 de l'îlet 33, borné par les rues France, Lesseps, Génie et Libéral, d'après un plan par Allon d'Hémécourt, annexé à un acte de vente passé pardevant Charles De Armas, notaire, le 28 fév. 1834 ; acquis par acte de vente passé pardevant Charles De Armas, notaire, le 28 fév. 1834.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907, et faire 10 pour cent comptant de dépôt.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs,
Bureau 322 rue Bronne.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dix-huit Lots de Terre

Dans l'îlet avenue Lafayette, les rues Genius, Libéral et Port

Succession de Louis Lelaurie.

No 10,155—Cour Civile de District—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 13 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 10 mai 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir :

Dix huit lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Lafayette, les rues Génie, Libérale (ou Miro) et Port, désignés par les Nos 1 à 9 et 11 à 19, inclusivement, îlet 33, d'après le plan de Roemer le 16 juin 1837, déposé en l'étude de Louis T. Caire notaire, plan 160, lesquels dits lots ont les mesures suivantes, à savoir—

Les lots 1 à 4 inclusivement ayant une façade chacun sur l'avenue Lafayette de 26 pieds 2 pouces 5 lignes sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces 6 lignes ; les lots 5 à 9 inclusivement ayant chacun une façade à l'avenue Lafayette de 26 pieds 2 pouces 5 lignes sur une profondeur de 115 pieds 3 pouces 6 lignes ; le lot No 9 formant l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue Libérale ; les lots Nos 11 à 15 inclusivement ayant chacun une façade à la rue Port de 26 pieds 2 pouces 5 lignes sur une profondeur de 115 pieds 3 pouces 6 lignes.

Les lots Nos 16 à 19 inclusivement, ayant chacun une façade à la rue Port de 26 pieds 2 pouces et 5 lignes par une profondeur de 130 pieds, 3 pouces et 6 lignes ; le lot No 11 formant l'encoignure des rues Libéral et Port.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faisant un dépôt comptant de 10 pour cent.

Les actes de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs,
Bureau 322 rue Baronne.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatre Lots de Terre dans le Troisième District.

Successions de Jean Baptiste Allard et Augustine Cécile Leclerc. Veuve de Jean Baptiste Allard Consolidées. No 80,695, Cour Civile de District, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 6 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 21 mai 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Les lots 1 à 4 dans l'îlet borné par les rues Claiborne (ou St Avid), Emily (ou Manuel), Prosper et Convent. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Emily et Claiborne, mesurant 31 pieds, 1 pouce et 2 lignes à la rue Emily sur 120 pieds à la rue Claiborne. Les lots 2, 3 et 4 sont contigus et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Emily sur 120 pieds, entre lignes parallèles. Acquis le 23 février 1837, enregistrés livre des transferts 23, folio 413.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs,
Bureau No 322 rue Baronne.

24mai—24—juin 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

TERRAIN POUR BATIR.

Rue Port, entre les rues Force et Vertu.

Succession de Luke Vigneau.

No 82,372—Cour Civile de District — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 13 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 6 mai 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le No lot 5, de l'îlet No 38 du faubourg Dayaoy, borné par les rues Port, St Ferdinand, Force et Vertu, étant la portion des anciens lots 16 17 et 18 du dit îlet No 38, pas vendu comme lots 1, 2, 3 et 4, à H Peyrat, livre des transfers 24, fol. 449, ledit lot mesurant vingt six pieds deux pouces et deux lignes (26' 2" 2''') de face à la rue Port sur 131 pieds six pouces et deux lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, acquise le 23 juin 1837 enregistré dans le bureau des transfers, livre 24, folio 36.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1907 et faire 10 pour cent comptant de dépôt. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, aux frais de l'acquéreur

STROUDBACK & STERN, Encanteur.
Bureau, 322 rue Baronne.

12 mai —12 19 26—juin 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

QUATRE LOTS A BATIR. TROISIEME DISTRICT.

Succession de Menalippe D'Aquin—No 82 371—Cour Civile de District, Division D.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 6 juin 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 6 mai 1907, par l'Hon. W. B Sommerville juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Les lots 1, 2, 3 et 4, (lot No 52, Faubourg Clouet [maintenant îlet 1074] borné par les rues Féliciana, Clouet, Génie et Libérale, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 117 pieds, 10 pouces et 6 lignes. Acquis le 28 mai 1839, enregistrés dans le bureau des transferts, paroisse d'Orléans, livre 30, folio 650.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de 1907 et faisant un dépôt comptant de 10 pour cent. L'acte de vente pardevant K. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.
Bureau No 322 rue Baronne.

7 mai—7 12 19 26—juin 2 6

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession vacante de François Burel.

No 81,592—Cour Civile de District, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 13 juin 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 9 mai 1907, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le lot No 4 de l'îlet 33, borné par les rues France, Lesseps, Génie et Libéral, d'après un plan par Allon d'Hémécourt, annexé à un acte de vente passé pardevant Charles De Armas, notaire, le 28 fév. 1834 ; acquis par acte de vente passé pardevant Charles De Armas, notaire, le 28 fév. 1834.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907, et faire 10 pour cent comptant de dépôt.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs,
Bureau 322 rue Bronne.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dix-huit Lots de Terre

Dans l'îlet avenue Lafayette, les rues Genius, Libéral et Port

Succession de Louis Lelaurie.

No 10,155—Cour Civile de District—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 13 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 10 mai 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir :

Dix huit lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Lafayette, les rues Génie, Libérale (ou Miro) et Port, désignés par les Nos 1 à 9 et 11 à 19, inclusivement, îlet 33, d'après le plan de Roemer le 16 juin 1837, déposé en l'étude de Louis T. Caire notaire, plan 160, lesquels dits lots ont les mesures suivantes, à savoir—

Les lots 1 à 4 inclusivement ayant une façade chacun sur l'avenue Lafayette de 26 pieds 2 pouces 5 lignes sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces 6 lignes ; les lots 5 à 9 inclusivement ayant chacun une façade à l'avenue Lafayette de 26 pieds 2 pouces 5 lignes sur une profondeur de 115 pieds 3 pouces 6 lignes ; le lot No 9 formant l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue Libérale ; les lots Nos 11 à 15 inclusivement ayant chacun une façade à la rue Port de 26 pieds 2 pouces 5 lignes sur une profondeur de 115 pieds 3 pouces 6 lignes.

Les lots Nos 16 à 19 inclusivement, ayant chacun une façade à la rue Port de 26 pieds 2 pouces et 5 lignes par une profondeur de 130 pieds, 3 pouces et 6 lignes ; le lot No 11 formant l'encoignure des rues Libéral et Port.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faisant un dépôt comptant de 10 pour cent.

Les actes de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.
Bureau No 322 rue Baronne.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double pouvant être emménagé comme emplacement d'affaires, Nos 2501-03 rue Perdido, coin Rocheblave, contenant 4 chambres d'un côté et 3 de l'autre, pouvant rapporter $22 par mois Mme Julia Spano vs William Hart et als, No 80,239, Division B—A l'encan.

JEUDI, le 6 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 26 avril 1907 et signé en cour ouverte le 2 mai 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Gravier, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme lot No 11 de l'îlet No 575 sur un certain plan fait par A. Pressac, architecte, daté le 19 mars 1837, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville, d'après lequel dit plan l dit lot forment l'encoignure des rues Perdido et Rocheblave, et mesurant trente et un (31') pieds cinq (5") pouces et six (6''') lignes de face à la rue Perdido ; trente trois (33') pieds un (1') pouce, et trois et deux tiers (32, 3''') lignes, dans le fond, par cent vingt pieds (120') de profondeur. Mesure américaine.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois, connu comme les Nos 2501-03 rue Perdido, contenant 8 chambres sur un côté et trois chambres de l'autre côté ; galerie dans le fond sur un côté, grande cour dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un, deux et trois ans de crédit à l'option de l'acquéreur, représentée par des billets portant huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis dans leur paiement par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité et dix pour cent honoraires d'avocat en défaut de paiement dudit billet ou desdits billets ; l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et devant assumer les taxes de 1907 et de payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, en plus du prix de l'adjudication.

STROUDBACK & STERN, encanteurs,
Bureau No 322 rue Baronne.

5 mai—5 12 19 26—juin 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

TERRAIN POUR BATIR.
TROISIEME DISTRICT—UNE OCCASION POUR UN PETIT PLACEUR.
SUCCESSION DE BONNE BADELDE

No 82,362—Cour Civile de District, Div. B.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 13 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 6 mai 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., etc., et appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tolédano et Franklin, 6 terrains vacants.

In re Mme Elizabeth Leinhardt vs Jacob Rohm et al—No 82,405—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 416 rue Carondelet]—MARDI, le 25 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre lu et rendu en Cour ouverte le 15 mai 1907 et signé le 21 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Fulton et Rousseau, mesurant en mesure anglaise trente trois pieds dix pouces (33.10) de face à la rue Quatrième par cent vingt (120) pieds de profondeur et est composé de : 1er Un lot de terre désigné par le numéro (21) vingt et un sur un plan dressé par N. L. Atkinson et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, et 2me une étendue ou portion de terre deux pieds et quatre pouces de face à la rue Quatrième et s'étendant à cette largeur sur toute la profondeur du lot numéro vingt deux sur le côté du lot numéro (21) vingt et un, étant pris dudit lot numéro vingt deux (22). Les améliorations qui s'y trouvent sont connues comme numéro municipal 514 rue Quatrième.

2° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Fulton, autrefois St Thomas, Quatrième et Rousseau, désigné par le No vingt deux sur un devis annexé à un acte d'achat ci après mentionné et mesurant vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent vingt cinq pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise.

Les améliorations consistent en un cottage simple connu comme No 510 rue Quatrième.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, qui est connu comme le Faubourg Livaudais, et autrefois connu comme la ville de Lafayette, dans l'îlet borné par les rues St Thomas, autrefois Fulton, Quatrième, Rousseau et Washington, et désigné comme lot No vingt trois, sur un plan dressé par W. L. Atkinson, déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, lesquels dits lots mesurant (31) trente et un pieds et six pouces de face à la rue Quatrième par cent vingt cinq pieds ou moins de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations sont connues comme 504-506 rue Quatrième et consistant d'un cottage double.

4° Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toledano, Dryades, S. Rampart et l'avenue Louisiana, ceddits lots étant désignés par les lettres A, B, C et D, sur un plan de D. E. Seghers et fils du 2 mai 1907, lesquels lots sont contigus et mesurant comme suit, à savoir : le lot A mesurant (32-5") trente deux pieds et cinq pouces de face à la rue Dryades par (120) cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Toledano. Le lot B mesurant (3 -5) trente deux pieds et cinq pouces de face à la rue Dryades par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot C mesurant (31-7) trente et un pieds et sept pouces de face à la rue Dryades par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot D mesurant (31-7) trente et un pieds et sept pouces de face à la rue Dryades par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistant de deux splendides cottages doubles situés sur les lots C et D, connus comme Nos 3309-11 et 3313-15 rue Dryades et une petite bâtisse connue par le numéro municipal 3301 rue Dryades, situé sur le lot A.

5° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, etc., etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le faubourg Plaisance, maintenant le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Delachaise Laurel et l'avenue Louisiana désignés comme lots Nos 10, 11, lesdits lots sont contigus et mesurant chacun (32-3-4) trente deux pieds trois pouces quatre lignes de face à l'avenue Louisiana sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Les bâtisses et améliorations étant désignées par les Nos 808-814 avenue Louisiana.

6° Six certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Louisiana, les rues Liberté, S. Franklin et Toledano, et désigné par les lettres A, B, C, D, E et F, et mesurant comme suit à savoir : Les lots A, B, C et D, mesurant chacun (30) trente pieds de face à la rue S. Franklin, par une pro ondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles ; Le lot E mesurant (40) quarante pieds de face à la rue S. Franklin, par une profondeur de (150) cent cinquante pieds entre lignes parallèles ; Le lot F mesurant (30) trente pieds de face à la rue Toledano par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles ; Le lot A formant l'encoignure des rues S. Franklin et Toledano. Le tout d'après un plan de D. E. Seghers et fils, de la date du 3 mai 1907.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, pour des billets des acquéreurs de montants égaux, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, les acquéreurs payant pour toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1907 et pour les actes de vente pardevant Ernste Vitrie, notaire. Un dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY.

23 mai—23 26—juin 2 9 16 23 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Spl